

# LE CLOCHER



10 AVRIL 1942



Aujourd'hui les cloches vont à Rome et reviendront chargées de beaux œufs. Ces œufs, depuis hier soir, je les connais, car mère sous mes yeux les a teints, mais seurette ne doit rien savoir.

Midi, les rues sont secouées par le crépitement des crécelles. Elles se sont tuées! Alors s'élève vers le ciel un chant très doux sorti d'une douzaine de jeunes poitrines "Ave Maria, c'est l'Angélus". Le travail a cessé, les têtes se sont découvertes, hommes, femmes, enfants offrent leur prière à Dieu.

Le soir, le même murmure appellera les fidèles aux offices des Ténébres.

Samedi, les cloches sont rentrées de leur long voyage. Après la messe, Petite Soeur s'est précipitée au jardin. Elle a couru vers ce coin de jardin où le soleil ne pénétra jamais. Les buis seuls y étalaient leurs têtes vertes. Elle a cherché au pied de ces buis et un cri de joie est sorti de sa petite bouche "Maman, les cloches sont passées pour moi". En effet, parmi la sombre verdure, de jolis œufs de toutes les couleurs étaient alignés. "Regarde, comme elles ont été gentilles! J'ai cinq gros œufs de chocolat."

L'enfant riait, c'était la joie dans la famille.

Chers clochers de mon beau pays, la dernière fois que je vous ai entendus tinter, ce fut pour semer la crainte et la panique parmi notre calme et laborieuse population. Le fléau de la Guerre venait d'étendre son noir linceul sur notre chère Patrie. Ce n'était plus vos appels sonores qui mettaient en route les fidèles; non, vous rassembliez vos enfants pour défendre le sol natal. Votre glas a donné le frisson aux vieilles pierres et ce fut un lourd silence. Les mamans ont pleuré et les gars de nos campagnes sont partis courageusement vers leur devoir. Hélas! beaucoup sont tombés en héros, d'autres espèrent et attendent loin de vous sur la terre d'exil. Ceux-ci ne vous oublient pas, beaux clochers. Sur la terre étrangère alors que mars fait déjà revivre la nature, ils veulent secouer la cendre fine que le temps a déposée sur tout ce qui les touche, sur tous ceux qui leur étaient si chers. Ils veulent revivre par la pensée la belle fête de Pâques qui s'approche. Vingt-deux mois se sont écoulés, notre cœur bat très fort au souvenir de cette fête. Ce soir j'ai soulevé le voile de l'exil et j'ai revécu ces Pâques passées en famille dans mon cher petit village.

Deux années avaient légèrement estompé ces chers souvenirs, mais quelle joie j'ai eue à les revivre dans ce morne silence du camp. Hélas! belles cloches vous ne tinte pas assez fort à

Lo P 1061 B

mes oreilles, vous n'avez pas su taire les hurlements du vent faisant grincer les barbelés. Qu'importe, ne laissez pas ici votre beau son cristallin, retournez vers mon cher pays, allez vers ceux que j'aime, tinte, chantez pour eux. Allez mettre un peu de joie au coeur des mamans éplo-rées, dites-leur que bientôt leurs fils reviendront vers elles, pour les consoler et les aimer. Alors seulement, belles cloches, pour nous les pau-vres prisonniers, vous pourrez tinter à toute volée. Avec nous vous chan-terez la liberté.

Yvon GILLET

Dans les précédents numéros du "CLOS VI D", les principes de la Révo-lution Nationale ont été exposés.

Une série d'articles expliquera maintenant, en s'appuyant sur les nouvelles lois, les réalisations obtenues dans le domaine pratique.

X

Parmi les nombreux avanta-ges réservés à la famille, les trois principaux sont :

- 1 - La prime à la première naissance.
- 2 - Les allocations familiales proprement dites.
- 3 - L'allocation de salaire unique.

-----  
PRIME

A LA PREMIERE NAISSANCE

(Décrets des 19/7/30 & 3/12/39 -  
Loi du 15/2/41

-----  
Cette prime est acquise à tout enfant français légitime et de pre-mier rang, né en France avant l'expir-ation des deux années qui suivent le mariage.

Est considéré de premier rang tout enfant dont la naissance n'en-traine pas, au bénéfice du ménage, du fait de l'existence dans la famil-le d'un autre enfant, le paiement d'allocations familiales.

Les jeunes ménages, lorsque le mari a été mobilisé, bénéficient d'u-ne prorogation du délai de deux années prévu par le texte initial.

Ces deux années sont augmentées d'une durée égale à celle de la mo-bilisation du mari, y compris par conséquent celle de l'activité.

**TAUX :** La prime à la première naissance est égale au double du salaire moyen mensuel applicable à la résidence habituelle de la famille.

Elle ne peut cependant être inférieure à deux mille francs.

**SALAIRE MOYEN :** Il existe dans chaque département (sauf Seine-&-Oise) deux salaires moyens mensuels. Le premier salaire moyen s'applique aux communes urbaines et assimilées, le second aux communes rurales et assi-milées.

**EXEMPLE :** Le salaire moyen urbain du département du Nord est fixé à 1.100 francs par mois.

Un père de famille habitant Lille touchera à la naissance de son premier enfant :  $1.100 \times 2 = 2.200$  francs.

X

ALLOCATIONS FAMILIALES PROPREMENT DITES  
(Loi du 13/2/41)

Les allocations familiales sont acquises, sous conditions énumérées ci-dessous, à toutes les familles à partir du deuxième enfant à charge.

Il n'existe donc pas d'allocations familiales proprement dites pour un enfant.

Tous les travailleurs salariés, y compris les fonctionnaires et agents des services publics ou concédés, tous les employeurs, tous les travailleurs indépendants de toutes les professions, sont susceptibles de bénéficier des allocations familiales s'ils sont dans les conditions prévues par les textes légaux.

Les allocations sont dues à toute famille ayant à charge au moins deux enfants légitimes, légitimés, reconnus, adoptifs ou recueillis, résidant en France.

AGE DES ENFANTS : Les allocations sont dues jusqu'à ce que les enfants aient atteint l'âge de 15 ans.

Elles sont maintenues :

jusqu'à 17 ans aux enfants en apprentissage, ou atteints d'une maladie chronique ou d'une infirmité.

jusqu'à 20 ans aux enfants qui poursuivent leurs études.

MONTANT DES ALLOCATIONS : Il est fixé :

Pour deux enfants	, à 10 %	du salaire moyen départemental
Pour trois "	, à 30 %	" " "
Pour quatre "	, à 60 %	" " "

Et pour chaque enfant en plus du quatrième, à 30 % du salaire moyen départemental.

Les allocations familiales sont intégralement maintenues en cas d'accident de travail pendant toute la durée d'incapacité de travail.

x

ALLOCATION DE SALAIRE UNIQUE

Contrairement aux allocations familiales proprement dites, l'allocation de salaire unique est accordée dès le premier enfant et maintenue lorsqu'il ne reste plus qu'un enfant bénéficiaire en raison de l'âge des aînés!

Contrairement aux allocations familiales proprement dites, l'allocation de salaire unique est réservée uniquement aux salariés.

Les exploitants ruraux, employeurs, travailleurs indépendants et travailleurs à domicile n'y ont par conséquent pas droit.

L'allocation de salaire unique est attribuée aux familles salariées qui ne bénéficient que d'un seul revenu professionnel versé en contre-partie d'un travail effectif.

L'administration estime qu'elle peut être accordée également lorsque le père et la mère exercent tous deux une activité professionnelle si :

le travail de la mère ne l'absorbe pas en moyenne plus d'une demi-journée par jour;

le revenu qu'elle tire de travail ne dépasse pas, par mois, le tiers du salaire moyen local.

L'allocation de salaire unique n'est jamais accordée en cas de concubinage.

TAUX : L'allocation de Salaire Unique s'élève pour un ménage où le père est salarié :

à 20 % , pour l'enfant unique à charge jusqu'à 5 ans

- à 10 % , pour l'enfant unique de 5 à 15 ans
- à 25 % ; pour deux enfants à charge
- à 30 % ; pour trois enfants à charge et davantage.

Pour la femme seule et pour le ménage où la femme est seule à travailler :

- à 20 % , pour l'enfant unique à charge jusqu'à 15, 17 ou 20 ans
- à 25 % ; pour deux enfants à charge
- à 30 % ; pour trois enfants à charge.

L'allocation de Salaire Unique n'est donc pas due au delà de quinze ans pour l'enfant unique d'un ménage.

Elle est maintenue :  
jusqu'à 17 ans aux enfants en apprentissage, ou atteints de maladie chronique ou d'infirmité.  
jusqu'à 20 ans pour les enfants poursuivant leurs études.

x

#### ALLOCATION DE LA MÈRE AU FOYER (Loi du 18/11/40)

L'allocation dite de la Mère au Foyer, dont les conditions d'attribution étaient beaucoup plus restrictives que celles édictées pour l'allocation dite de Salaire Unique, a été pratiquement remplacée par cette dernière.

x

EXEMPLES de calculs de prestations auxquelles une famille a droit :

1 - Famille habitant Poitiers, trois enfants, le père et la mère travaillent :

Le salaire moyen mensuel est fixé pour Poitiers à 900 francs. La mère travaillant, la famille touche seulement les allocations familiales.

Pour trois enfants, le pourcentage est de 30 %.

La famille a donc droit à  $\frac{900 \times 30}{100} = 270$  francs par mois.

2 - Famille habitant Paris, deux enfants, le père seul travaille.

Le salaire moyen mensuel est fixé pour Paris à 1.500 francs.

Le père travaille seul, la famille a donc droit aux allocations familiales proprement dites et à l'allocation de salaire unique :

2 enfants, l'allocation familiale proprement dite, 10 % du salaire moyen départemental, soit  $\frac{1.500 \times 10}{100} = 150$  francs.

2 enfants, l'allocation de salaire unique, 25 % du salaire moyen départemental, soit  $\frac{1.500 \times 25}{100} = 375$  francs

Cette famille a donc droit à  $150 + 375 = 525$  francs par mois.

Roland AMELINE

Comme il ne nous est pas possible de donner en entier tous les décrets et textes de lois nouveaux, nous prions l'Homme de Confiance des Kommandos de demander à l'Homme de Confiance du Stalag les documents pouvant intéresser leurs camarades. Satisfaction leur sera donnée dans la mesure du possible.

Une Parole du Maréchal : Les Familles Françaises restent les dépositaires d'un long passé d'honneur. Elles ont le devoir de maintenir à travers les générations les antiques vertus qui font les peuples forts.

Maréchal PETAIN

A V I S  
à tous les prisonniers de guerre  
français et belges

Tout prisonnier de guerre français ou belge qui tentera de s'évader ou qui s'étant évadé sera repris, sera dirigé directement vers un Camp du Gouvernement Général (Ancienne Pologne).

De même, les soldats français et belges prisonniers de guerre qui continueront de refuser le travail, subiront le même sort.

Ce qui était à redouter vient de se produire. En plus des sorties supprimées, de la discipline plus dure et de la privation subite de pas mal de petites libertés, la mesure sévère de l'avis va être mise à exécution. Il ne s'agit donc plus qu'aux P.G. français et belges de tergiverser, mais de réfléchir froidement sur les conséquences graves qu'entraîneront leurs actes, et cela non seulement pour les intéressés qui sont fixés sur leur sort, mais aussi pour les camarades innocents.

Capitaine S.

*L'HOMME de CONFIANCE*  
*vous parle*

Je recommande aux hommes de Confiance des Kommandos de garder un exemplaire de chaque numéro du "CLOS VI D". Ils y trouveront des renseignements pouvant intéresser leurs camarades.

Monsieur le Capitaine SULANKE de la Kommandatur du Stalag, porte pour la dernière fois, à la connaissance des prisonniers français, que toute demande de libération ou de mise en congé de captivité doit prendre le chemin prescrit par les Autorités Allemandes.

Les familles ou les employeurs qui ont des demandes à faire concernant les P.G. rentrant dans une des catégories prévues par les accords intervenus à ce jour, doivent les adresser avec toute la documentation utile à :

1 - pour la zone non occupée :

Monsieur le Général d'Armée BESSON,  
52, Avenue du Maréchal Foch , à LYON

2 - pour la zone occupée :

Monsieur le Contrôleur d'Armée BIGARD,  
231, Boulevard Saint-Germain , à PARIS

toute demande ne correspondant pas aux prescriptions susvisées restera  
sans réponse

x

CIGARETTES REMBOURSABLES

Des réclamations arrivent à mon bureau concernant les cigarettes remboursables. Je rappelle aux camarades que ces cigarettes sont fournies par un organisme allemand avec lequel je n'ai aucune relation.

x

DEMANDES D'EFFETS  
PROVENANT DU MINISTERE DE LA GUERRE

Des demandes d'effets sont faites par des familles de P.G. auprès du Ministère de la Guerre qui informe ces familles que bonne note a été prise. Les parents à leur tour informent les P.G. qu'ils recevront un colis contenant tels et tels effets d'habillement. Il y a là un malentendu que je veux dissiper. Il ne s'agit pas de colis individuels, mais des

envois collectifs effectués par la Croix-Rouge. Ces envois sont répartis entre les différents magasins des Compagnies ou ceux qui ont besoin d'effets doivent en faire la demande par l'Homme de Confiance du Kdo et le Kdo Führer. Le magasin en question donnera satisfaction dans la mesure du possible.

Je dois ajouter, en outre, que je fais des demandes mensuelles à la Croix-Rouge afin d'obtenir des effets et que le dernier arrivage a eu lieu il y a plus de quatre mois, petit arrivage qui m'a permis de couvrir seulement une partie des besoins.

Vu la raréfaction des envois, j'invite tous les P.G. à prendre le plus grand soin de leurs effets. Je sais que cela est parfois difficile, mais quelques minutes consacrées chaque jour à vos affaires donneront des résultats appréciables.

X

#### CORRESPONDANCE AVEC L'HOMME DE CONFIANCE

Il arrive chaque jour des montagnes de courrier à mon bureau.

Afin de ne pas retarder les réponses, je prie les Hommes de Confiance des Kdos de me faire une lettre séparée pour chaque question. En effet, les lettres doivent être souvent transmises dans différents services. Si votre missive contient, par exemple, huit questions pour des services différents, vous voyez de suite que ma réponse se fera attendre, pour peu que la lettre soit conservée quelques jours par chaque service.

X

#### FRATERNITE DE GUERRE DE RABAT

Madame la Présidente de la Fraternité de Guerre me prie d'attirer l'attention des P.G. nécessitoux qui reçoivent des colis qu'ils doivent en accuser réception à cette oeuvre en rappelant le numéro inscrit en haut et à gauche de l'étiquette. En outre, les P.G. bénéficiaires de ces envois doivent, le cas échéant, faire connaître leur changement d'adresse à l'oeuvre en question.

X

#### ETIQUETTES ADRESSEES AUX COMITES D'ASSISTANCE AUX P.G.

Vous savez qu'un contrôle a lieu actuellement au Stalag. Tout P.G. qui a reçu moins de 7 colis en recevra un envoyé du Stalag. Pour ceux qui ont reçu entre 7 et 15 colis, je transmet les étiquettes à la Croix-Rouge française. Au dessus de 15, les étiquettes seront détruites. Je présente mes félicitations au P.G. qui adressait une étiquette à un Comité d'Assistance alors qu'il avait reçu 103 colis.

X

Les Hommes de Confiance des Kdos sont priés de bien vouloir me faire connaître les nom, prénoms, numéro matricule de prisonniers qui habitaient BRIVE-la-GAILLARDE (Corrèze) au moment de la mobilisation. Ils voudront bien indiquer l'adresse de la famille des intéressés (épouse, père, mère, frère ou soeur) et notamment les prisonniers sans famille (Indiquer surtout, parmi ces prisonniers, ceux qui ne reçoivent pas de colis).

L'Homme de Confiance du Camp transmettra ces renseignements au Comité de Brive.

X

Les Hommes de Confiance des Kdos sont priés de ne pas faire adresser leur courrier personnel avec la mention "Homme de Confiance du Kdo X". Ceci afin d'éviter tout retard dans la transmission de leur courrier (Note insérée à la demande de la P.U.)

Fernand ROBERT  
Homme de Confiance



Le 11 juillet 1940, dans le message où il annonçait que l'Assemblée Nationale l'avait investi de pouvoirs étendus, le Maréchal Pétain, esquissant son programme de réorganisation de la France, s'exprimait ainsi : "Des gouverneurs seront placés à la tête des grandes provinces françaises. Ainsi l'administration sera à la fois concentrée et décentralisée". Le 12 août 1941, il saluait dans les préfets régionaux nouvellement créés, la "première esquisse de ce que seront les gouverneurs de province dans la France de demain".

Connaissant les tendances du Gouvernement, essayons, à la lumière de ce qui a déjà pu être réalisé, de démêler cette question: que faut-il entendre par "une province" française en ce printemps de 1942 ?

Sans doute le mot résonne-t-il à certaines oreilles avec je ne sais quel arrière son vieillot. Rétablir les provinces, n'est-ce pas en revenir à ces régions fermées d'avant 1789, avec leurs coutumes ataviques et leurs frontières jalousement gardées pour le plus grand dam du commerce?

Telle ne semble pas être la pensée du Maréchal. Interviewé par un ancien sénateur du Morbihan, professeur à l'Ecole des Chartes, M. Roger Grand, il déclarait : "L'étendue des nouvelles provinces sera variable, suivant les exigences de la géographie, de l'économie, les habitudes de vie, les relations ferroviaires, le rayonnement de tel ou tel centre d'étude, de culture, d'industrie ou d'affaires, le tout confronté et, autant que possible, concilié avec les traditions du passé, les indications ethniques et les aspirations des habitants". Paroles sages, tenant compte à la fois de l'histoire d'une région et de son état actuel. Ainsi, une petite province comme l'Aunis est incapable de se suffire à elle seule : il serait donc chimérique de scinder en deux l'actuel département de la Charente Maritime. Autre exemple, une province bien typée, la Bretagne est divisée en cinq départements, mais sur son territoire, deux villes très différentes, Rennes et Nantes, attirant toute une région, revendiquent, à juste titre le privilège de capitale. La nouvelle Bretagne, "quel que soit son nom" pourrait englober, à peu près, les quatre autres départements, tandis que la Loire Inférieure (et peut-être la partie du Morbihan située sur la rive gauche de la Vilaine) jointe au Maine-&-Loire, à presque toute la Vendée, et à l'arrondissement de Bressuire, formerait, autour de Nantes, un ensemble cohérent.

On sait l'origine de nos départements, issus de la loi des 14 et 22 décembre 1789. La Constituante, soucieuse d'unifier les divers services, avait arrêté "une nouvelle division du royaume en départements, tant pour la représentation que pour l'élection". Réaction salutaire contre la diversité administrative de l'Ancien Régime, le département à l'origine, avait une signification : il était tel que, partant du chef-lieu, généralement situé au centre, une troupe à pied devait pouvoir en atteindre, de l'aube au crépuscule, toutes les extrémités. Loin de nous de la pensée de critiquer le découpage auquel on se livra alors : parti-

sans et adversaires du département ne manquent pas d'arguments à l'appui de leur thèse. Il est, en effet, des départements bien conçus; il en est, par contre, d'autres qui sont constitués d'amalgames: témoins l'Aisne, où Laon n'a jamais pu s'imposer à Saint-Quentin ni à Soissons. Notons aussi que, comme l'ancienne province, le département a fait son temps, bien qu'il ait été, sous Napoléon 1er, quand les préfets n'étaient pas encore les agents électoraux que nous avons connus, l'ossature maîtresse du régime impérial.

Une mentalité réaliste, non un sentimentalisme suranné, doit présider à la réforme administrative du pays. Depuis 150 ans, la création de voies ferrées (malgré leur concentration en toile d'araignée vers Paris) et le développement de la grande industrie notamment ont modifié la situation.

Certaines villes sont, de ce chef, devenues, pour toute une région, le pôle où converge toute l'activité commerciale, judiciaire et intellectuelle, cela d'autant plus qu'elles sont plus éloignées de Paris. De ces villes, qui s'imposent comme chefs-lieux des provinces nouvelles, il importe d'accentuer encore le caractère de centre où l'habitant d'alentour pourra satisfaire toutes les exigences de sa vie matérielle et morale, sous le signe propre de sa province. Ainsi, Paris sera décongestionné et la France, sans préjudice pour son unité, mettra en relief les diverses teintes dont l'harmonie constitue le charme de son vrai visage.

La Commission des Techniciens qui, au sein du Conseil National, s'occupe de cette question, ne nous a pas encore dévoilé le détail de ses projets. Rien de définitif ne pourra sans doute être réalisé avant la paix, vu la séparation provisoire de la France en deux zones. Néanmoins, ce qui nous a été révélé de l'oeuvre constructive qui se prépare prouve que les nouvelles divisions administratives - compromis mûrement étudiés entre l'ancienne province et le département - tiendront compte, au mieux des possibilités, de tous les vœux et intérêts légitimes de la population.

Paul BAILLY

## CHRONIQUE THÉÂTRALE

Grâce aux efforts de notre camarade HUBERT, la troupe théâtrale du Stalag a pu être reconstituée. Après une petite éclipse d'un mois nous avons pu applaudir à nouveau d'excellentes comédies de nos bons auteurs français.

Dans "THEODORE CHERCHE DES ALLUMETTES" LEY nous a campé un Théodore ivre saisissant de réalité.

Dans "LE GENDARME EST SANS PITIE" de Courteline également, HUBERT nous est apparu sous les traits d'un magistrat à l'esprit large et dépensant des trésors d'imagination pour concilier BOL, rôle du Baron Larade, très ennuyé d'être inculpé dans une aussi sottise affaire et REHCOR, dans le rôle du Gendarme Labourbourrasque, intransigent et moustachu.

REHCOR a interprété avec brio des chansons fantaisistes de Maurice Chevalier et de Georgius.

DURET, chef d'un orchestre désagrégé à chaque départ de sanitaires, a réussi lui aussi à monter un programme musical. L'interprétation de morceaux de musique de jazz a beaucoup plu à la majorité de l'auditoire.

Le pianiste SIEFER et le violoniste DAMELINCOURT se sont particulièrement distingués dans un morceau de musique "hot"!

R. A.

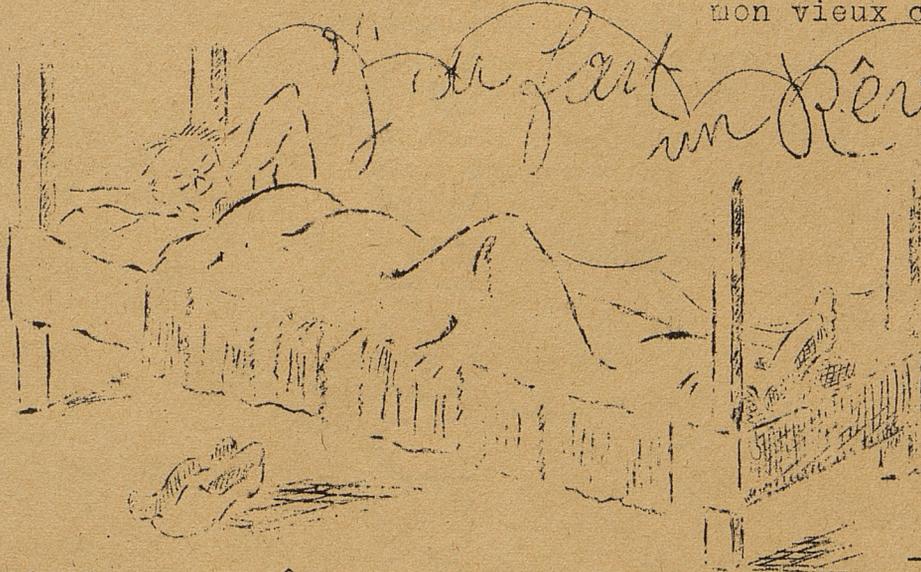
Doucement ma voilà emporté dans les bras de Morphée, la grande amie des prisonniers.

Et le train roulait, roulait ! à une vitesse vertigineuse dans la "Douce France". Tout d'un coup, comme un rideau théâtral qui se lève voici dans une matinée de Paris la Gare de l'Est. Nous étions une belle quantité du "GLOS VID" sur le quai de cette gare bien connue. Nous voilà dirigés et guidés par une exquise jeune femme de la Croix-Rouge Française vers le buffet où nous attendait un excellent Moka avec petits pains, croissants, brioches à discrétion.

Puis départ de ce premier havre hospitalier. Voici la cour de la gare. De somptueux autocars nous attendaient, une foule sympathique nous fête, bel accueil des hommes, sourires des femmes, tous des inconnus pour nous, mais enfin, le cœur semble y être.

Nous traversons Paris. Nous arrivons à la Caserne Clignancourt pour être démobilisés. Là, paiement des primes, soldes et prêts arriérés à des taux fantastiques. Je sors de ce centre "libérateur" nanti d'une formidable cuirasse de banknotes.

A peine avais-je pris la direction du métro qu'une magnifique voiture automobile (au moins, une douze cylindres) vient stopper au bord du trottoir, à dix mètres devant moi, et le conducteur, un élégant Monsieur, m'appelle par mon nom le plus cordialement du monde. Je reconnais mon vieux camarade Emile de la rue



de Belleville qui avait été mobilisé en même temps que moi à la même Compagnie du même Régiment. Nous nous étions perdus de vue depuis le jour de notre captivité. Tapes dans le dos, congratulations, récits guerriers, joie de se retrouver et nous voici arrivés à une discussion plus terre-à-terre.

- "Quand as-tu été libéré?"

- "Il y a trois jours, me

dit-il. Tu vas être étonné. La vie ici n'est pas ce que l'on a pu supposer derrière les barboles. Ma femme m'attendait, plus belle que jamais, en excellente santé, m'assurant que la vie était restée la même qu'auparavant. Rien ne manquait, rien n'avait été augmenté. Mon patron aussi m'attendait, m'ayant même accordé l'augmentation de salaire qu'aurait valu mon travail si je n'avais pas été absent. Avec toutes les banknotes que j'ai touchées, j'ai voulu acheter cette "douze cylindres" neuve. Elle était affichée 92.000 francs mais avec ma carte d'ancien prisonnier, j'ai obtenu 75 % de réduction ce qui me permit d'en acheter quatre, de couleurs différentes.

- "Mais au fait, dis-je, que pense de nous le brave homme de la rue ?

- "Justice intégrale, me dit-il. Les affectés spéciaux refont deux ans de service militaire. Ceux qui ont couru à la bagarre en allant du côté de Perpignan font trois ans de travail, régime K.G. Tous les Bénéficiaires du marché noir, grands et petits, ont été condamnés. Tout le monde respecte les prisonniers, combattants malchanceux. Et personne ne songe à leur reprocher de ne s'être pas fait "Hara Kiri" avec leur baïonnette lorsqu'ils n'avaient plus de cartouches à tirer sur lesttanks. Crois-moi, tout est pour le mieux.

- "Je veux bien te croire, dis-je, et je vais te dire au revoir.

- "Viens donc avec moi, me rétorque Emile, ça te fera une ballade.

- "Où vas-tu ?

-- "Je vais voir Albert, Tu sais notre brave adjudant-chef. Imagine-toi, lorsqu'il est revenu de captivité il a touché tant de rappels de solde et de primes diverses qu'il a pu acheter le château de Chantilly.

Je montais dans la voiture. L'air était pur, la route était large et le moteur de l'auto vombrissait, vombrissait tant et tant qu'il m'a réveillé.

C'était simplement mon bon camarade voisin de lit qui ronflait comme une toupie.

J'ai réfléchi quelques secondes. Le rêve!... La vie!....

Des illusions, encore des illusions, toujours des illusions....

Et je me suis rendormi cette fois sans rêve.

Georges LOZES



Le 22 mars, les Serbes ont pris leur revanche sur les Français, après un match ardemment disputé dans lequel l'équipe serbe s'avéra plus constructive de beau jeu et plus rapide que l'équipe française.

Tous les Serbes sont à féliciter, à l'exception de la dernière droite, trop brutal pour un match entre prisonniers, avec une mention particulière à Andra qui fut le meilleur des vingt-deux joueurs.

Dans l'équipe française, noté Tax, Odry, Thiers, Raymond à l'égal des Serbes. Louw dans les bois manqua un peu de pratique. fit une belle partie, mais que.

L'équipe des Serbes marqua six buts, dont un sur pénalty. Les Français en marquèrent trois, et shootèrent volontairement à côté un pénalty.

Un écart de deux buts aurait bien reflété la différence de valeur des deux équipes.

L'arbitrage, comme toujours, fut un peu faible, mais les "Chevaliers du Sifflet" du camp sont si remplis de bonne volonté que l'on passe volontiers sur le reste.

J.P.

## HISTOIRES DRÔLES

DE BONNES RAISONS : Gabriel passe dans la rue et rencontre son ami Tournon.

- "Pourquoi te dépêches-tu ainsi ?

- "La bonne est partie et ma femme est seule à la maison.

- "Ah, s'écrie Tournon, cela me rappelle que je dois me dépêcher aussi. Mais chez moi, c'est ma femme qui est partie et la bonne qui est toute seule.

PAS D'EXCUSES : "Je divorce, annonce Bloch à un ami. J'ai surpris ma femme en galante conversation chez moi avec un danseur mondain. Oh.... ce n'est pas pour l'amant ! Mais ces imbéciles avaient laissé brûler l'électricité dans l'entrée et dans le salon. Ca m'est égal d'être cocu, mais je ne veux pas que l'on gaspille l'argent ainsi.

# TYPHUS

A la faveur de l'épidémie de typhus enfin jugulée dont la plus objective conséquence, aux yeux d'un observateur non averti et légèrement voltairien est la migration périodique des paillasses.... et de leurs propriétaires résignés en direction de l'établissement de Bouches, ainsi que la multiplication dans le camp de cloisons plus ou moins étanches, on nous a demandé d'écrire une courte note sur le typhus évanthématique et ses conditions d'apparition et de propagation. Dans le cadre restreint qui nous est réservé et les limites de notre expérience, nous ne nous permettons que quelques remarques générales. Aussi n'avons-nous pas la prétention d'être complet.

L'histoire du typhus se superpose à peu près à celle des grandes guerres à tel point qu'on a pu dire que la guerre et le typhus et quelquefois la famine, étaient associés comme des fléaux inséparables. Les conditions particulières de la vie des armées en campagne et des camps de prisonniers font que ces milieux sont particulièrement favorables à l'éclosion et à la dissémination du typhus. En effet, à la lumière de ce que nous savons aujourd'hui sur le typhus et son agent vecteur : le "pou" (notions qu'on peut schématiser dans cet aphorisme : "il n'y a pas de typhus sans pou"). La promiscuité inévitable des cantonnements et des camps favorisée par l'insuffisance des logements, la malpropreté, la difficulté de changer et de laver le linge, la carence des moyens d'épouillage, parfois la rigueur du climat qui nuit à l'observation de l'hygiène personnelle, etc.... sont autant de facteurs favorizants sinon déterminants de la multiplication des poux et la fécondité extraordinaire de ces parasites suffit à expliquer la rapidité et l'ampleur des épidémies de typhus. De cette constatation découle toute la prophylaxie, c'est à dire la lutte préventive contre la maladie qui se résume dans l'épouillage systématique des collectivités où ont été signalés des cas - ceci indépendamment de la mise en action des moyens de protection individuelle. Nous ne croyons pas devoir insister sur ces notions familières à ceux qui ont longtemps vécu dans l'ambiance des camps et qu'il serait fastidieux de développer ici.

D'autre part le froid, le surmerage physique, l'insuffisance de l'alimentation, parfois la famine dans les cas de grande calamité publique et d'une façon générale toutes les mauvaises conditions hygiéniques abaissant la résistance individuelle contribuent à assombrir le pronostic d'une maladie dont le "génie épidémique" suivant l'expression de Charles Nicolle est fort capricieux et la variabilité symptomatique souvent déconcertante. Tous ces caractères expliquent les mortalités observées au cours de certaines épidémies comme celle qu'a subi la Russie Méridionale à la fin de la Guerre Mondiale 1914-1918.

Après ce tableau assez noir, on peut se demander pourquoi le typhus n'est pas plus fréquent de nos jours chez les troupes en campagne et parmi certaines collectivités pauvres : c'est que les foyers où le typhus existe à l'état endémique sont heureusement très rares dans les pays d'Europe Occidentale ceci en raison du progrès certain, de l'hygiène chez eux et de leur niveau de vie relativement élevé + aussi les cas de typhus y sont-ils exceptionnels et encore s'agit-il presque toujours de cas d'importation.

Il en est tout autrement en Europe Orientale où les épidémies de typhus se produisent même en temps de paix : il existe des foyers permanents de typhus en Ukraine, en Bohême, en Pologne et d'une façon générale chez les peuples où l'hygiène et les conditions de la vie matérielle dans les masses populaires sont particulièrement déficientes. Les mouvements de population causés par les guerres et la misère qu'elles engendrent ont été à l'origine des grandes épidémies du 19ème et du 20ème siècle. La plupart des armées qui ont opéré dans l'Est Européen en ont fait la triste expérience entre autres la Grande Armée Napoléon-

ienne pendant sa dure retraite d'Hiver sur Milnar et le corps expéditionnaire Franco-Britannique de Crimée en 1856.

Actuellement la vaccination préventive et l'épouillage systématique permettent lorsqu'ils sont possibles sur une grande échelle, de lutter avec efficacité contre les épidémies de typhus mais il n'en reste pas moins que celui-ci constitue encore, malgré tout, un danger sérieux et ses retours offensifs sont à craindre dans l'avenir puisque selon la parole de l'Ecclesiaste il n'y a rien de nouveau sous le soleil et que l'Histoire nous offre le spectacle d'un éternel recommencement ou d'un perpétuel retour....

Docteur DUCOURNAU

## L'ACTIVITÉ INTELLECTUELLE

AU CAMP

Durant ce mois, ALIARD, professeur d'Ecole Technique, nous a décrit l'équipement électrique de l'automobile.

Paul BAILLY, professeur d'Histoire dans l'enseignement libre, nous a relaté l'histoire de la paysannerie française jusqu'en 1789, analysant l'origine de la féodalité, son organisation, son déclin et montrant les abus auxquels elle a abouti sur la fin de l'Ancien Régime.

Dans une deuxième causerie, Paul BAILLY nous a montré comment les Etats Généraux de 1789 se sont transformés en Assemblée Constituante.

René JANOT, professeur de lycée, a exposé la formule du drame romantique en faisant l'analyse du drame célèbre d'Alfred de Musset : LORENZACCIO.

MERLE Robert, agrégé de l'Université, Professeur au Lycée Pasteur, a fait deux causeries philosophiques. Dans sa première, il a parlé de la métaphysique, de son origine : l'anthropomorphisme, et de son effacement dans la conception moderne de la science. Dans la deuxième, il a entretenu l'auditoire de DESCARTES, de sa vie, et a montré comment les principes du discours de la méthode s'opposent à la scholastique du moyen-âge pour aboutir à la philosophie moderne.

Roger TREILLE a inauguré une série nouvelle de conférences sur l'Economie Politique et a exposé dans un langage clair et accessible le problème de la monnaie, la valeur du franc, les dévaluations, la question de l'or.

Une conférence sur l'Economie Française et la Réorganisation Professionnelle par Adrien PARISOT nous fait connaître l'état actuel de l'économie de notre pays et l'obligation dans laquelle s'est trouvé le Gouvernement Pétain d'opérer dans ce domaine une réforme complète. Le déclin et la faiblesse du régime libéral, la puissance et le danger des grands trusts, la situation créée par l'Armistice du 25 juin 1940 dont l'objet principal est la création de Comités d'Organisation dans chaque branche d'industrie où cette institution est nécessaire. Cette loi rompt définitivement avec le régime libéral et institue un régime d'économie dirigée. Elle est complétée par la loi du 10 septembre 1940 organisant la répartition des produits industriels. Une prochaine causerie aura pour objet la charte du travail promulguée le 4-10-1941.

René JANOT

NOUS RAPPELONS à tous les camarades des Kommandos que le "CLOS VI D" n'est pas fait uniquement pour le Camp de Dortmund, mais pour tout le Stalag, et accueillerons avec plaisir tous articles, contes, suggestions qu'ils voudront bien nous adresser, par l'intermédiaire de l'Homme de Confiance du Camp.

Le "CLOS VI D", n° 5  
Dessinateur : André VERHOVEN - Rédaction : J. PELCA et R. AMELINE

